

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3631

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Porte des Alpes - Secteur central - Travaux de la deuxième phase et compléments sur la première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale - Missions territoriales - Porte des Alpes

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur central de la Porte des Alpes accueille des équipements importants comme l'université Lumière Lyon II, le centre d'entretien des tramways et le parking-relais de la Porte des Alpes. Il constitue également une réserve foncière importante qui permet à la Communauté urbaine d'accueillir de nouveaux équipements nécessaires au développement de l'est de l'agglomération.

Des crédits ont été individualisés, en mars 2002, pour permettre la réalisation de l'accès depuis le boulevard urbain "est" au parking-relais et à la station de la ligne de tramway, accès réalisé dans un premier temps de façon provisoire et qui ne correspond plus à l'usage qui s'est renforcé, notamment du fait de l'extension de la ligne vers Saint Priest. Le coût prévisionnel était alors estimé à 745 000 € TTC.

Par délibération en date du 17 mai 2005, une autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 1 525 000 €, était individualisée, portant le total à 2 270 000 € en vue de la réalisation :

- des études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'une première tranche du mail de l'espace central, pour un coût global prévisionnel de 2 020 000 € TTC, permettant de desservir la future clinique que projette de réaliser la société des Hôpitaux privés de Lyon (HPL), face au parking-relais, sur un terrain propriété de la Communauté urbaine et faisant l'objet d'un bail à construction,

- des études de maîtrise d'œuvre des voiries et réseaux complémentaires nécessaires à l'accueil d'un autre établissement de santé, le centre Iris 3, centre de soins de suite réalisé par la société Promotion gestion transactions (PGT) pour le compte de la Générale de santé, ces études étant évaluées à 250 000 € TTC.

Les travaux des cliniques ont démarré, pour PGT, dans le courant du mois de juillet et pour HPL au début du mois de septembre.

Par ailleurs, la société Areva, située à proximité du site et desservie par une voie très confidentielle, en impasse et appelée à disparaître dans le schéma de développement du secteur, a sollicité la Communauté urbaine pour améliorer l'accès à son établissement. Cette demande consisterait à poursuivre, sur une longueur de 150 mètres l'allée des Parcs, dans une configuration simplifiée, en attendant le bouclage avec la rue Paul Langevin sur la commune de Bron.

Enfin, les études de maîtrise d'œuvre ont mis en évidence l'opportunité d'intégrer, dans la réalisation de la première tranche du mail, la desserte piétons et cycles du centre commercial depuis la station de tramway Porte des Alpes. Cette réalisation, qui serait en totalité reprise dans les aménagements ultérieurs du bouclage avec le boulevard André Bouloche, permettrait de sécuriser la liaison entre le centre commercial et la station de tramway.

L'ensemble de ces voiries sera pourvu de tous les réseaux nécessaires : adduction d'eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales, électricité et gaz. Le service des fourreaux urbains a intégré ce projet dans ses prévisions.

Les avant-projets de voirie et de réseaux divers sont maintenant terminés, les estimations des différents éléments constituant la phase-projet sont suffisamment avancés pour évaluer le coût précis du projet de voiries de desserte et de prolongement du mail central de la Porte des Alpes.

L'estimation globale actualisée de l'opération s'établit à 4 870 000 € TTC répartie comme suit :

- pour le mail central : 3 056 000 € TTC, dont 360 000 € d'assainissement pluvial et 360 000 € de travaux eaux usées,
- pour les voies de desserte : 1 644 000 € TTC, dont 100 000 € TTC de travaux eaux usées, 510 000 € TTC d'assainissement pluvial et 100 000 € TTC d'adduction d'eau potable,
- pour l'accès provisoire à Areva : 170 000 € TTC.

Compte tenu de l'autorisation de programme votée, l'autorisation de programme complémentaire en dépenses s'établirait à 2 600 000 €.

Les voiries et réseaux du secteur doivent être opérationnels à l'ouverture des établissements de santé, c'est-à-dire à la fin de l'année 2007.

Le planning prévu serait donc le suivant :

- consultation : d'octobre 2006 à février 2007,
- travaux : de mars à décembre 2007.

Les différents allotissements des travaux pourraient s'établir ainsi :

- pour le mail central :

- . marché n° 1 : travaux de voirie et génie civil (appel d'offres ouvert),
- . marché n° 2 : asphalte (appel d'offres ouvert),
- . marché n° 3 : fourniture de bordures en granit (appel d'offres ouvert),
- . marché n° 4 : travaux de plantations (marché à bons de commande voirie),
- . marché n° 5 : travaux de signalisation (marché à bons de commande voirie) ;

- pour les voiries de desserte :

- . marché n° 1 : travaux de voirie et génie civil (appel d'offres ouvert),
- . marché n° 2 : travaux de plantations (marché à bons de commande voirie),
- . marché n° 3 : asphalte (marché à bons de commande voirie).

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 septembre 2006 et d'une note d'information au Bureau le 2 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe financière globale du projet d'aménagement du secteur central de la Porte des Alpes à Saint Priest, en vue de l'accueil de deux cliniques, estimée à 4 870 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 17 mai 2005 pour l'opération n° 261 - Saint Priest : Porte des Alpes -secteur central, est complétée pour un montant de 2 600 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- 2 500 000 € sur le budget principal, à prévoir selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :
 - . 1 710 000 € en 2007,
 - . 790 000 € en 2008,
- 100 000 € sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,